

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du **13 février 2012**

Délibération n° 2012-2756

commission principale : **proximité et environnement**

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : **Programme d'activité du Groupe de recherche Rhône-Alpes sur les infrastructures et l'eau (GRAIE) - Période 2012-2016 - Attribution d'une subvention de fonctionnement au titre de l'année 2012**

service : **Direction de l'eau**

Rapporteur : Monsieur Ferraro

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 156

Date de convocation du Conseil : vendredi 3 février 2012

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : mercredi 15 février 2012

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Domenech Diana, M. Buna, Mme Guillemot, MM. Charrier, Daclin, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, MM. Abadie, Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Passi, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Blein, Vesco, Rivalta, Assi, Julien-Lafferrière, Mme Ait-Maten, MM. Albrand, Ariagno, Augoyard, Mme Bailly-Maitre, M. Balme, Mme Bargoin, MM. Barret, Barthelémy, Mme Baume, M. Bernard B., Mme Bocquet, M. Bolliet, Mme Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Braillard, Broliquier, Mme Cardona, M. Chabert, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Cochet, Coste, Coulon, Mme Dagorne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Ferraro, Fleury, Forissier, Fournel, Gentilini, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Gléréan, Goux, Grivel, Guimet, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Havard, Huguet, Imbert, Jacquet, Joly, Kabalo, Lambert, Mme Laval, MM. Le Bouhart, Lebuhotel, Lelièvre, Mme Lépine, MM. Lévêque, Lung, Longueval, Lyonnet, Millet, Morales, Nissanian, Ollivier, Mme Palleja, MM. Pili, Pillon, Quiniou, Réale, Mme Revel, M. Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Sangalli, Schuk, Serres, Sturla, Suchet, Terrot, Thévenot, Thivillier, Touléron, Touraine, Uhlich, Mme Vallaud-Belkacem, MM. Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Vurpas, Mme Yéremian.

Absents excusés : M. Brachet (pouvoir à M. David G.), Mmes Peytavin (pouvoir à M. Thivillier), Frih (pouvoir à M. Braillard), M. Appell (pouvoir à M. Darne JC.), Mme Benelkadi, MM. Buffet (pouvoir à M. Gignoux), Chabrier (pouvoir à M. Nissanian), Corazzol (pouvoir à M. Longueval), Flaconnèche (pouvoir à M. Goux), Galliano (pouvoir à M. Grivel), Geourjon (pouvoir à M. Augoyard), Gillet (pouvoir à M. Vincent), Léonard (pouvoir à Mme Cardona), Mme Levy (pouvoir à M. Havard), M. Muet (pouvoir à M. Kimelfeld), Mmes Perrin-Gilbert, Pesson (pouvoir à M. Ferraro), MM. Petit (pouvoir à M. Cochet), Plazzi (pouvoir à M. Jacquet), Rousseau (pouvoir à M. Abadie), Rudigoz (pouvoir à M. Desbos), Mme Tifra, M. Turcas (pouvoir à Mme Dagorne).

Absents non excusés : Mme Bab-Hamed, MM. Dumas, Genin, Giordano, Justet, Louis.

Séance publique du 13 février 2012**Délibération n° 2012-2756**

commission principale : proximité et environnement

objet : **Programme d'activité du Groupe de recherche Rhône-Alpes sur les infrastructures et l'eau (GRAIE) - Période 2012-2016 - Attribution d'une subvention de fonctionnement au titre de l'année 2012**

service : Direction de l'eau

Le Conseil,

Vu le rapport du 25 janvier 2012, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Groupe de recherche Rhône-Alpes sur les infrastructures et l'eau (GRAIE) est une association créée en 1985, qui a pour objet de mettre en relation les acteurs de la gestion de l'eau et de l'urbain, de développer et valoriser la recherche et de diffuser l'information dans ce domaine.

Sa création fut consécutive à la politique développée, à l'origine, par le service technique de l'urbanisme (STU) du ministère de l'équipement, de constitution de groupes d'actions régionaux (GAR), lieux d'échanges des différents acteurs publics ou privés des techniques urbaines.

A l'origine, la gestion des eaux pluviales constituait l'un des principaux thèmes d'intervention. Aujourd'hui, le GRAIE a étendu ses missions au domaine plus global de la gestion de l'eau dans la ville.

Le GRAIE s'est confirmé au cours des années pour constituer le support reconnu du pôle de compétence lyonnais dans le domaine de l'eau en :

- participant à la dynamique de réseaux de compétences sur l'agglomération, notamment dans les domaines de l'eau et de l'environnement,
- favorisant le développement et le rayonnement d'un pôle d'excellence lyonnais dans le domaine de la gestion de l'eau sur les plans scientifiques, techniques et économiques,
- faisant évoluer la perception de la gestion de l'eau par les décideurs et les pratiques des acteurs de l'eau et de la ville par l'échange d'expériences et la valorisation des résultats de recherche et des technologies innovantes.

La Communauté urbaine de Lyon en est l'un des membres fondateurs avec notamment l'Institut national des sciences appliquées (INSA) de Lyon, l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée et Corse, la Compagnie générale des eaux (aujourd'hui Véolia).

Le GRAIE rassemble ainsi des collectivités locales, établissements publics, grandes écoles, laboratoires de recherche, représentants de l'Etat, sociétés de service, entreprises et associations.

Les modes d'action du GRAIE qui visent à mobiliser les décideurs, les praticiens et les chercheurs sont diversifiés :

- animation de 3 dispositifs de recherche régionaux structurants dans le domaine de l'eau et des programmes de recherche associés : l'Observatoire de terrain en hydrologie urbaine (OTHU), la zone atelier bassin du Rhône (ZABR), le site pilote Bellecombe (SIPIBEL),

- animation de réseaux techniques et thématiques à l'échelle régionale avec rédaction de documents techniques, scientifiques ou de sensibilisation,
- organisation de journées d'échanges, de conférences ou séminaires régionaux et nationaux,
- organisation de conférences internationales reconnues : Novatech (gestion des eaux urbaines par temps de pluie) a réuni, en 2010, 700 spécialistes venus de 35 pays.

La Communauté urbaine soutient financièrement le GRAIE depuis sa création. En 2006, ce soutien avait pris la forme d'une convention-cadre d'une durée de 5 ans prévoyant une participation financière annuelle de 50 735 € (comprenant le montant de la cotisation) sur la période 2006-2011.

Dans le cadre de ce partenariat, la Communauté urbaine participe à la définition du programme d'actions à produire chaque année, participe aux réseaux techniques et thématiques, apparaît comme partenaire sur tout support de communication et rapport avec les médias et bénéficie de conditions particulières pour participer aux manifestations. Un bilan financier analytique, certifié par un rapport d'un commissaire aux comptes ou expert comptable, est fourni chaque année.

L'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée et Corse, la Région Rhône-Alpes et le ministère de l'écologie ont, eux aussi, conventionné avec le GRAIE pour apporter leur soutien, notamment lors de manifestations à caractère régional, national ou international.

Il est proposé d'approuver l'attribution d'une subvention d'un montant de 51 000 € pour l'année 2012, en raison d'un élargissement important du réseau d'acteurs (passage de 96 à 285 membres en 15 ans, augmentation de près de 25 % depuis 5 ans), de l'élargissement des thématiques, de l'augmentation du volume d'activité et de la volonté du conseil d'administration du GRAIE de faire supporter les hausses de dépenses par les adhérents plutôt que par les financeurs publics. Une délibération sera soumise au vote du Conseil en 2013, 2014, 2015 et 2016 pour permettre la participation financière de la Communauté urbaine sur ces exercices ;

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de sa commission proximité et environnement ;

DELIBERE

1° - Approuve :

a) - l'attribution d'une subvention de 51 000 € au profit du Groupe de recherche Rhône-Alpes sur les infrastructures et l'eau (GRAIE) pour l'année 2012,

b) - la convention à passer entre la Communauté urbaine de Lyon et le GRAIE définissant, notamment, les conditions d'utilisation de cette subvention.

2° - Autorise monsieur le Président à signer ladite convention.

3° - La dépense de fonctionnement sera imputée sur les crédits inscrits au budget annexe de l'assainissement - exercice 2012 - compte 674 3 - opération n° 2P1902183.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le Président,
pour le Président,

Reçu au contrôle de légalité le : 15 février 2012.